

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2010

**Conseil
d'Administration
24 Février 2011**



SAINT-GOBAIN

**Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE**

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc 2010	31 déc 2009
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(3)	11 030	10 740
Autres immobilisations incorporelles	(4)	3 067	2 998
Immobilisations corporelles	(5)	13 727	13 300
Titres mis en équivalence	(6)	137	123
Impôts différés actifs	(15)	700	676
Autres actifs non courants	(7)	272	312
Total de l'actif non courant		28 933	28 149
Stocks	(8)	5 841	5 256
Créances clients	(9)	5 038	4 926
Créances d'impôts courants		175	333
Autres créances	(9)	1 248	1 202
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(19)	2 762	3 157
Total de l'actif courant		15 064	14 874
Total de l'actif		43 997	43 023
PASSIF			
Capital	(10)	2 123	2 052
Primes et réserve légale		5 781	5 341
Réserves et résultat consolidés		10 614	10 137
Ecarts de conversion		(383)	(1 340)
Réserves de juste valeur		(43)	(75)
Actions propres	(10)	(224)	(203)
Capitaux propres du Groupe		17 868	15 912
Intérêts minoritaires		364	302
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		18 232	16 214
Dettes financières	(19)	7 822	8 839
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(14)	2 930	2 958
Impôts différés passifs	(15)	909	921
Autres provisions et passifs non courants	(16)	2 228	2 169
Total des dettes non courantes		13 889	14 887
Partie court terme des dettes financières	(19)	1 094	1 880
Partie court terme des autres passifs	(16)	527	518
Dettes fournisseurs	(17)	5 690	5 338
Dettes d'impôts courants		156	108
Autres dettes	(17)	3 395	3 086
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(19)	1 014	992
Total des dettes courantes		11 876	11 922
Total du passif		43 997	43 023

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(32)	40 119	37 786
Coût des produits vendus	(22)	(30 059)	(28 804)
Frais généraux et de recherche	(22)	(6 943)	(6 766)
Résultat d'exploitation		3 117	2 216
Autres produits opérationnels	(22)	87	36
Autres charges opérationnelles	(22)	(680)	(1 012)
Résultat opérationnel		2 524	1 240
Coût de l'endettement financier brut		(558)	(666)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		39	46
Coût de l'endettement financier net		(519)	(620)
Autres produits et charges financiers	(23)	(220)	(185)
Résultat financier		(739)	(805)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6)	5	2
Impôts sur les résultats	(15)	(577)	(196)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 213	241
Résultat net part du groupe		1 129	202
Part revenant aux intérêts minoritaires		84	39
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		517 954 691	473 244 410
Résultat net par action	(25)	2,18	0,43
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		519 887 155	473 543 327
Résultat net dilué par action	(25)	2,17	0,43

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres du Groupe		Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	valeur brute	impôts		
Exercice 2009				
Résultat net de l'ensemble consolidé	379	(177)	39	241
Ecart de conversion	400		24	424
Variation de juste valeur	86	(26)	0	60
Variation des écarts actuariels	(724)	217	0	(507)
Autres	0		3	3
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(238)	191	27	(20)
Total des produits et charges de la période	141	14	66	221
Exercice 2010				
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 667	(538)	84	1 213
Ecart de conversion	956		33	989
Variation de juste valeur	32	(12)		20
Variation des écarts actuariels	(142)	40		(102)
Autres	(66)		(3)	(69) (*)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	780	28	30	838
Total des produits et charges de la période	2 447	(510)	114	2 051

(*) Les autres variations comprennent principalement l'impact de l'application de la norme IFRS 3R.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net part du groupe		1 129	202
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(*)	84	39
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	(5)	2
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(22)	1 755	1 857
Résultat des réalisations d'actifs	(22)	(87)	32
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		53	100
Variation des stocks	(8)	(404)	989
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(9)(17)	299	509
Variation des créances et dettes d'impôt	(15)	179	(216)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(14)(15)(16)	(230)	(124)
Trésorerie provenant de l'activité		2 773	3 390
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2010 : (1 450), en 2009 : (1 249)] et incorporelles	(4)(5)	(1 520)	(1 319)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(17)	48	(105)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2010 : (124), en 2009 : (200)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(83)	(180)
Acquisitions d'autres titres de participation	(7)	(5)	(4)
Augmentation des dettes sur investissements	(16)	17	29
Diminution des dettes sur investissements	(16)	(16)	(59)
Investissements		(1 559)	(1 638)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)(5)	99	71
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédées	(2)	176	6
Cessions d'autres titres de participation et autres opérations de désinvestissements	(7)	3	6
Désinvestissements		278	83
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	(77)	(39)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	63	47
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(1 295)	(1 547)
Augmentation de capital	(*)	511	1 923
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)	2	6
(Augmentation) diminution des actions propres	(*)	(24)	6
Dividendes mis en distribution	(*)	(509)	(486)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		(64)	(27)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		12	(985)
Augmentation des dettes financières	(**)	208	2 281
Diminution des dettes financières	(**)	(2 082)	(3 389)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(1 946)	(671)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(468)	1 172
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		73	48
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		3 157	1 937
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		2 762	3 157

(*) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(**) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 362 millions d'euros en 2010 (655 millions d'euros en 2009) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 586 millions d'euros en 2010 (592 millions d'euros en 2009).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserves légale	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	382 571 985	378 026 836	1 530	3 940	10 911	(1 740)	(161)	(206)	14 274	256	14 530
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(533)	400	86	0	(47)	27	(20)
Résultat de la période					202				202	39	241
Total des produits et charges de la période			0	0	(331)	400	86	0	155	66	221
Augmentation de capital											
Souscription du 23 mars	108 017 212	108 017 212	432	1 042					1 474		1 474
Plan d'Epargne Groupe	8 498 377	8 498 377	34	100					134		134
Dividende versé en actions	13 805 920	13 805 920	56	258					314		314
Options de souscription d'actions	37 522	37 522		1					1		1
Autres	0	0							0	6	6
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					(486)				(486)	(26)	(512)
Actions rachetées	0	(2 238 941)						(72)	(72)		(72)
Actions revendues	0	2 326 591			3			75	78		78
Paiements en actions	0	0			40				40		40
Capitaux propres au 31 décembre 2009	512 931 016	508 473 517	2 052	5 341	10 137	(1 340)	(75)	(203)	15 912	302	16 214
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(180)	956	32	0	808	30	838
Résultat de la période					1 129				1 129	84	1 213
Total des produits et charges de la période			0	0	949	956	32	0	1 937	114	2 051
Augmentation de capital											
Dividende versé en actions	12 861 368	12 861 368	51	315					366		366
Plan d'Epargne Groupe	4 993 989	4 993 989	20	123					143		143
Options de souscription d'actions	50 068	50 068		2					2		2
Autres	0	0							0	2	2
Dividendes distribués (par action : 1,00 €)					(509)				(509)	(54)	(563)
Actions rachetées		(6 114 150)				1		(212)	(211)		(211)
Actions revendues		5 457 752			(4)			191	187		187
Paiements en actions					41				41		41
Capitaux propres au 31 décembre 2010	530 836 441	525 722 544	2 123	5 781	10 614	(383)	(43)	(224)	17 868	364	18 232

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2010 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe. En particulier, les normes IFRS 3 révisée (IFRS 3R) et IAS 27 amendée (IAS 27A) relatives aux regroupements d'entreprises n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de 2010. Les normes IFRS 3R et IAS 27A sont d'application prospective.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

Ces états financiers ont été arrêtés le 24 février 2011 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs prenant en compte l'environnement économique actuel. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites (note 14), les provisions pour autres passifs (note 16), les tests de valeur des actifs (note 1), les impôts différés (note 15), les paiements en actions (note 13) et la valorisation des instruments financiers (note 11).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIEES

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2010 :	
IFRS 3 Révisée et IAS 27 Amendée	Regroupements d'entreprises et consolidation
Amendements IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments éligibles à une opération de couverture
IFRS 1 Révisée	Première adoption des IFRS – réorganisation de la norme
Amendements IFRS 2	Paiements en actions : transactions intra-groupes réglées en trésorerie
IFRIC 12	Accords de concession de services
IFRIC 15	Contrats de construction immobilière
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients
	Améliorations annuelles des IFRS
Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2010 :	
Amendements IAS 32	Classement des droits de souscription émis
IAS 24 Révisée	Information relative aux parties liées
Amendement IFRIC 14	Prépaiements de financements minimums
Amendement IFRS 1	Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants
IFRIC 19	Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres
	Améliorations annuelles des IFRS

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2010 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2010 est présentée en note 33.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Regroupements d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

- *Ecart d'acquisition*

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la nouvelle terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs, et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition comme auparavant.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence ou intégrées proportionnellement). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres. En cas d'acquisition par étape, une analyse globale de l'opération est effectuée à la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

- *Acquisitions par étapes et cessions partielles*

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

- *Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions*

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

- *Intérêts minoritaires*

Jusqu'au 31 décembre 2009, les transactions avec les minoritaires étaient traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe. A partir du 1^{er} janvier 2010, conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Voir chapitre « regroupements d'entreprises » ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 5 ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

- | | |
|--|-------------|
| • Usines et bureaux principaux | 30 - 40 ans |
| • Autres immeubles | 15 - 25 ans |
| • Machines de production et équipements | 5 - 16 ans |
| • Véhicules | 3 - 5 ans |
| • Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique | 4 - 16 ans |

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation de sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la

durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (37 UGT au 31 décembre 2010).

Les principaux écarts d'acquisition et marques se situent dans les UGT suivantes : les activités du Gypse, des Mortiers Industriels et les métiers du pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 1,5%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25 % en 2010 et 2009) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2010 et 2009, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25 % sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25 % sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75 % sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Au 31 décembre 2010, une variation défavorable de - 0,5 % dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT hors Distribution Etats-Unis et Pays-Bas (qui ont fait l'objet d'une dépréciation en 2010) n'entraînerait pas de dépréciation des actifs incorporels. De même, l'impact d'une variation défavorable de + 0,5 % dans le taux d'actualisation sur le même périmètre n'aurait engendré aucune dépréciation des actifs incorporels.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

- *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Dettes financières à court terme*

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti hors dérivés d'endettement à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 19.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change et de matières premières non spéculatifs et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fioul et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme

indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme IFRS 7. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans la norme IFRS 7.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont amortis linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

- *Stocks option*

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1^{er} janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 4 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

- *Plan d'Epargne du Groupe (PEG)*

S'agissant du Plan d'Epargne du Groupe, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans.

Pour les Plans d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »), la charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

- *Attribution d'actions de performance*

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009, ainsi que des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel en 2009 et 2010. Ces attributions étaient soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 13. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans selon les pays).

Capitaux propres

- *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

- *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Autres provisions et passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement et lorsqu'elles concernent des puts sur minoritaires, leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 25) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 24.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 24.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 24.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 24.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par pôles et activités et aucun regroupement supplémentaire n'a été réalisé par rapport au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Evolution du nombre de sociétés consolidées**

	France	Etranger	Total
<u>INTEGRATION GLOBALE</u>			
1 ^{er} janvier	190	987	1 177
Nouvelles sociétés consolidées	2	16	18
Sociétés absorbées	(12)	(121)	(133)
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(7)	(8)
Changement de méthode de consolidation		3	3
31 décembre	179	878	1 057
<u>INTEGRATION PROPORTIONNELLE</u>			
1 ^{er} janvier	2	21	23
Nouvelles sociétés consolidées		4	4
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation		(2)	(2)
31 décembre	2	23	25
<u>MISE EN EQUIVALENCE</u>			
1 ^{er} janvier	7	57	64
Nouvelles sociétés consolidées		1	1
Sociétés absorbées		(6)	(6)
Sociétés sorties du périmètre		(2)	(2)
Changement de méthode de consolidation		(1)	(1)
31 décembre	7	49	56
	Total au 31 décembre	188	950
			1 138

Variations significatives de périmètre**Exercice 2010**

Au 1^{er} semestre 2010, le Groupe a racheté 43,7% du capital de la société japonaise d'isolation MAG au groupe japonais Taiheiyo Cement Corporation. En conséquence, cette société précédemment consolidée par intégration proportionnelle est désormais consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2010. Cette acquisition a été traitée comme une acquisition par étape selon IFRS 3R sans que l'application de la nouvelle norme n'ait d'impact significatif sur le bilan et sur le compte de résultat consolidés. Par ailleurs, un achat complémentaire de 10% des minoritaires a été réalisé au second semestre. Le Groupe détient désormais 97,4% du capital.

En décembre, le Groupe est entré dans le capital de Sage Electrochromics à hauteur de 50%. Cette société est consolidée par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} décembre, et un écart d'acquisition provisoire a été comptabilisé dans l'attente de l'allocation finale du prix d'acquisition en 2011.

Le Groupe a conclu un accord portant sur la cession au groupe américain CoorsTek de son activité « Céramiques Avancées ». Dans l'attente des autorisations des autorités compétentes, celle-ci a été présentée en actifs et passifs destinés à être cédés à compter du 28 juin 2010, date de l'annonce du processus de cession. Au 31 décembre 2010, suite à l'approbation des autorités de la concurrence, Saint-Gobain a finalisé la cession de l'activité « Céramiques Avancées » pour un montant d'environ 245 millions de dollars américains.

Enfin, le Groupe s'est engagé dans une procédure visant l'introduction en Bourse d'une part minoritaire du pôle conditionnement (Verallia).

Exercice 2009

En 2009, le Groupe n'avait réalisé aucune acquisition significative. Par ailleurs, le Groupe avait finalisé l'allocation du prix d'acquisition de Maxit au cours du 1^{er} semestre dans la période de 12 mois courant après l'acquisition faite en mars 2008. Des marques avaient été reconnues au bilan consolidé pour un montant de 84 millions d'euros soit 62 millions d'euros après impôts différés.

Impacts sur le bilan consolidé

En 2010, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Impact sur les postes d'actif			
Actif non courant	113	(175)	(62)
Stocks	16	(29)	(13)
Créances clients	21	(24)	(3)
Autres actifs courants hors disponibilités	5	(3)	2
	155	(231)	(76)
Impact sur les postes du passif			
Capitaux propres et intérêts minoritaires	(6)		(6)
Provisions pour retraites et avantages au personnel	8	(5)	3
Passifs à long terme	(3)	(2)	(5)
Dettes fournisseurs	18	(10)	8
Autres dettes et passifs court terme	6	(17)	(11)
	23	(34)	(11)
Valeur d'entreprise des sociétés consolidées acquises / cédées (a)	132	(197)	(65)
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe*			
Impact sur les disponibilités et équivalents de trésorerie	41	(7)	34
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	49	(21)	28
	8	(14)	(6)
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise / cédée (a) - (b)	83	(176)	(93)

* Correspond aux dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités des sociétés acquises / cédées

NOTE 3 – ECARTS D'ACQUISITION

	2010	2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	11 178	10 924
Dépréciations cumulées	(438)	(253)
Valeur nette	10 740	10 671
Variations		
Evolution du périmètre	(19)	113
Dépréciations	(87)	(210)
Ecart de conversion	396	166
Total des variations de la période	290	69
Au 31 décembre		
Valeur brute	11 560	11 178
Dépréciations cumulées	(530)	(438)
Valeur nette	11 030	10 740

En 2010, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par les écarts de conversion qui augmentent de 396 millions d'euros (essentiellement sur le dollar américain et la livre sterling). Les dépréciations de l'exercice concernent essentiellement le pôle Distribution Bâtiment.

En 2009, la variation des écarts d'acquisition comprenait notamment les dépréciations de l'exercice pour 210 millions d'euros (principalement sur l'activité Gypse en Amérique du Nord).

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Brevets	Marques non amortis-sables	Logiciels	Frais de dévelop-pement	Autres	Total immobili-sations incorporelles
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 1^{er} janvier 2009						
Valeur brute	113	2 513	684	54	276	3 640
Amortissements et dépréciations cumulés	(98)		(492)	(27)	(155)	(772)
Valeur nette	15	2 513	192	27	121	2 868
Variations						
Evolution du périmètre	1	84	9		(9)	85
Acquisitions	2		50	8	10	70
Cessions			(3)		(2)	(5)
Ecarts de conversion		77	6		1	84
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)		(78)	(8)	(16)	(104)
Total des variations de la période	1	161	(16)	0	(16)	130
Au 31 décembre 2009						
Valeur brute	114	2 674	737	62	273	3 860
Amortissements et dépréciations cumulés	(98)		(561)	(35)	(168)	(862)
Valeur nette	16	2 674	176	27	105	2 998
Variations						
Evolution du périmètre	5		6	(4)	9	16
Acquisitions			49	4	17	70
Cessions			(2)		(2)	(4)
Ecarts de conversion	1	73	7		8	89
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)		(80)	(9)	(11)	(102)
Total des variations de la période	4	73	(20)	(9)	21	69
Au 31 décembre 2010						
Valeur brute	124	2 747	798	60	301	4 030
Amortissements et dépréciations cumulés	(104)		(642)	(42)	(175)	(963)
Valeur nette	20	2 747	156	18	126	3 067

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 47 millions d'euros à fin 2010 (43 millions d'euros à fin 2009).

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et carrières	Construc- -tions	Matériels et outillages	Immobilisa- -tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2009					
Valeur brute	2 116	7 554	19 078	1 415	30 163
Amortissements et dépréciations cumulés	(322)	(3 766)	(12 682)	(19)	(16 789)
Valeur nette	1 794	3 788	6 396	1 396	13 374
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	27	16	30	6	79
Acquisitions	41	66	283	875	1 265
Cessions	(15)	(19)	(47)	(11)	(92)
Ecart de conversion	24	52	88	11	175
Dotation aux amortissements et dépréciations	(33)	(291)	(1 171)	(6)	(1 501)
Transferts	0	288	959	(1 247)	0
Total des variations de la période	44	112	142	(372)	(74)
Au 31 décembre 2009					
Valeur brute	2 188	7 921	19 842	1 034	30 985
Amortissements et dépréciations cumulés	(350)	(4 021)	(13 304)	(10)	(17 685)
Valeur nette	1 838	3 900	6 538	1 024	13 300
Variations					
Evolution du périmètre et reclassements	93	(12)	(20)	2	63
Acquisitions	52	82	299	1 020	1 453
Cessions	(23)	(41)	(38)	(6)	(108)
Ecart de conversion	76	155	301	53	585
Dotation aux amortissements et dépréciations	(33)	(300)	(1 196)	(37)	(1 566)
Transferts	0	221	836	(1 057)	0
Total des variations de la période	165	105	182	(25)	427
Au 31 décembre 2010					
Valeur brute	2 397	8 338	21 047	1 042	32 824
Amortissements et dépréciations cumulés	(394)	(4 333)	(14 327)	(43)	(19 097)
Valeur nette	2 003	4 005	6 720	999	13 727

En 2010, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 3 millions d'euros (16 millions d'euros au 31 décembre 2009) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 130 millions d'euros (168 millions d'euros en 2009), voir note 26.

NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées	105	98
Ecarts d'acquisition	18	18
Titres mis en équivalence	123	116
Variations		
Evolution du périmètre	0	(4)
Ecarts de conversion	9	8
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	3	5
Dividendes payés	(3)	(4)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	5	2
Total des variations de la période	14	7
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans les entreprises associées	120	105
Ecarts d'acquisition	17	18
Titres mis en équivalence	137	123

Les titres mis en équivalence comprennent les titres de la société Compania Industrial El Volcan cotée à la bourse de Santiago du Chili. La valeur de marché des titres au cours de clôture du 31 décembre 2010 est supérieure à la quote-part de capitaux propres dans les comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 par l'ensemble des sociétés mises en équivalence dans leurs comptes individuels s'élève globalement à 799 millions d'euros (689 millions d'euros en 2009) et le résultat net à 17 millions d'euros (11 millions d'euros en 2009). Par ailleurs le total des actifs et des passifs de ces sociétés à fin décembre 2010 s'élève respectivement à 873 millions d'euros (788 millions d'euros en 2009) et 467 millions d'euros (450 millions d'euros en 2009).

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	Titres disponibles à la vente et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
<i>(en millions d'euros)</i>				
Au 1^{er} janvier 2009				
Valeur brute	86	227	206	519
Provisions pour dépréciation	(16)	(13)		(29)
Valeur nette	70	214	206	490
Variations				
Evolution du périmètre	(27)	1		(26)
Augmentations / (diminutions)	3	(8)	(108)	(113)
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(14)	(30)		(44)
Ecart de conversion	1	5	(2)	4
Transferts et autres mouvements	(5)	6		1
Total des variations de la période	(42)	(26)	(110)	(178)
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	59	231	96	386
Provisions pour dépréciation	(31)	(43)		(74)
Valeur nette	28	188	96	312
Variations				
Evolution du périmètre	(3)			(3)
Augmentations / (diminutions)	(4)	15	(60)	(49)
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(1)	(3)		(4)
Ecart de conversion	5	8	1	14
Transferts et autres mouvements		2		2
Total des variations de la période	(3)	22	(59)	(40)
Au 31 décembre 2010				
Valeur brute	43	218	37	298
Provisions pour dépréciation	(18)	(8)		(26)
Valeur nette	25	210	37	272

En 2010, la variation des provisions pour dépréciation des autres actifs non courants s'explique principalement par des dotations aux provisions de 6 millions d'euros (48 millions d'euros en 2009) et des reprises de provisions de 2 millions d'euros (4 millions d'euros en 2009). En 2009, l'augmentation des provisions s'expliquait par des dépréciations de titres et obligations détenus par le Groupe.

Comme explicité en note 1, les titres disponibles à la vente et autres titres sont valorisés à la juste valeur.

NOTE 8 – STOCKS

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur brute		
Matières premières	1 489	1 299
En-cours de production	253	219
Produits finis	4 550	4 194
Valeur brute des stocks	6 292	5 712
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(125)	(120)
En-cours de production	(6)	(8)
Produits finis	(320)	(328)
Provisions pour dépréciation des stocks	(451)	(456)
Valeur nette des stocks	5 841	5 256

Le coût des produits vendus au cours de l'exercice 2010 s'élève à 30 059 millions d'euros (28 804 millions d'euros en 2009).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2010 s'élèvent à 105 millions d'euros (178 millions d'euros en 2009). Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 78 millions d'euros en 2010 (92 millions d'euros en 2009).

NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur brute	5 530	5 430
Provisions pour dépréciation	(492)	(504)
Créances clients	5 038	4 926
Avances versées aux fournisseurs	476	410
Créances sociales	25	28
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	385	357
Créances diverses	369	418
France	82	89
Autres pays d'Europe Occidentale	144	135
Amérique du Nord	26	15
Pays émergents et Asie	117	179
Provisions pour dépréciation des autres créances	(7)	(11)
Autres créances	1 248	1 202

En 2010, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 72 millions d'euros (110 millions d'euros en 2009) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 90 millions d'euros (50 millions d'euros en 2009). Les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 102 millions d'euros (74 millions d'euros en 2009).

Les créances clients et autres créances qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée. Le montant des créances clients nettes en dépassement d'échéance s'élevait à 756 millions d'euros à fin 2009 et 879 millions d'euros à fin 2010 (dont 196 millions d'euros à plus de 3 mois).

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES**Nombre d'actions composant le capital social**

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 530 836 441 actions au nominal de 4 euros (512 931 016 actions au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, le capital est composé d'une seule classe d'actions.

La quote-part du dividende 2010 qui a été versée en actions figure dans les augmentations de capital et représente une souscription de 12 861 368 actions pour un montant total net de frais de 367 millions d'euros.

Au cours de l'année 2010, 4 993 989 actions ont été créées au titre du Plan d'Epargne du Groupe de 2010 au prix de 28,70 euros, soit un total de 143 millions d'euros.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2009, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir :

- d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 195 millions d'actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain (13^{ème} résolution à 17^{ème} résolution / durée de validité 26 mois à compter du 4 juin 2009),
- d'émettre, en une ou plusieurs fois, 23 750 000 actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Epargne du Groupe (18^{ème} résolution / durée de validité 26 mois à compter du 4 juin 2009),
- de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions dans la limite de 3% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée soit 14 972 627 options qui donneront lieu à émission d'autant d'actions (19^{ème} résolution / durée de validité 38 mois à compter du 4 juin 2009). Sur ce nombre s'impute celui fixé à la 20^{ème} résolution, relative aux attributions d'actions de performance et qui porte sur 1% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée soit 4 990 875 actions de performance.

Il faut noter que dans le cadre ainsi défini, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant le 19 novembre 2009 1 479 460 options d'achat ou de souscription et un nombre estimé de 1 982 750 actions de performance, et le 18 novembre 2010 1 144 730 options d'achats ou de souscription et un nombre estimé de 737 550 actions de performance portant ainsi la limite du nombre d'options d'achats ou de souscription et d'actions de performance restant à consentir à 9 628 137 (dont 2 270 575 au titre des actions de performance).

Si la totalité des plans de souscription et des plans d'attribution d'actions de performance en cours étaient réalisés par émission d'actions nouvelles, alors le nombre d'actions composant le capital social serait potentiellement porté à 559 229 055 actions. De plus si les autorisations mentionnées ci-dessus étaient intégralement utilisées par le Conseil d'administration alors ce nombre potentiel d'actions ressortirait à 782 613 203 actions.

Par ailleurs, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2010, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Compagnie de Saint-Gobain en application de la loi du 31 mars 2006 relative aux offres publiques (13^{ème} résolution). Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être ainsi réalisée est de 512 millions d'euros soit 128 000 000 actions.

Actions propres

Les titres Saint-Gobain détenus par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions propres auto-détenues s'élève à 5 113 897 et 4 457 499 respectivement aux 31 décembre 2010 et 2009.

En 2010 le Groupe a acquis 1 105 161 actions (183 577 actions en 2009) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues dans le cadre des plans d'options d'achats en 2010 s'est élevé à 461 473 contre 215 304 en 2009. En 2010 comme en 2009 aucune action n'a été annulée.

Le contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS signé le 16 novembre 2007 a été reconduit en 2010 et 2009. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Dans le cadre de ce contrat, 5 008 989 actions ont été achetées et 4 996 279 actions ont été vendues en 2010, et 2 055 364 actions ont été achetées et 2 111 287 actions ont été vendues en 2009.

Compte-tenu de leur liquidité, les fonds alloués et non investis en actions Saint-Gobain ont été classés en disponibilités et équivalents de trésorerie.

NOTE 11 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d’options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d’administration attribue des options donnant au bénéficiaire la possibilité d’obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l’action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Depuis 1999, aucun rabais n’est accordé par rapport au cours moyen.

Le délai minimum à respecter avant de lever des options qui était de trois ans pour les non résidents et de quatre ans pour les résidents fiscaux a été uniformément fixé à quatre ans à partir du plan de novembre 2007. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d’attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d’administration.

De 2001 à 2002, les plans portaient sur des options d’achat d’actions existantes. De 2003 à 2007, ils ont porté sur des options de souscription d’actions nouvelles. En ce qui concerne les plans 2008, 2009 et 2010, le Conseil d’administration a laissé ouvert le choix entre options de souscription ou d’achat jusqu’à la veille, au plus tard, de l’expiration du délai minimum d’exercice (quatre ans). En cas de décès du bénéficiaire ou de survenance de l’un des cas prévus par le Code Général des Impôts pendant la période de quatre ans, seules des options de souscription seraient attribuées.

Jusqu’en 2008 l’exercice des options était soumis pour certaines catégories de bénéficiaires à une condition de performance. Les plans attribués en 2009 et en 2010 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance. En 2010, ces conditions de performance correspondent à des atteintes d’objectifs par rapport au marché.

Les données relatives aux plans d’options sur actions au cours des exercices 2009 et 2010 sont récapitulées ci-après :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d’exercice (en euros)
Nombre d’options non levées au 31 décembre 2008	25 295 607	45,84
Impact conversion suite augmentation de capital du 23 mars (1)	2 674 999	
Options attribuées	1 479 460	36,34
Options exercées	(252 826)	32,50
Options caduques	(533 898)	43,63
Nombre d’options non levées au 31 décembre 2009	28 663 342	41,23
Options attribuées	1 144 730	35,19
Options exercées	(511 541)	32,74
Options caduques	(547 883)	34,11
Nombre d’options non levées au 31 décembre 2010	28 748 648	41,27

(1) A la suite de l’augmentation de capital en numéraire du 23 mars 2009 réalisée par émission et attribution de bons de souscriptions d’actions, les droits des détenteurs de plans d’options sur actions ont dû être maintenus en appliquant un ajustement obligatoire et règlementé.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2010 s'élève à 26 millions d'euros (31,8 millions d'euros en 2009). La juste valeur des options attribuées en 2010 s'élève à 4,7 millions d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2010 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
2001	36,37	1 874 182	11			1 874 182	Achat
2002	21,28	1 202 152	23			1 202 152	Achat
2003	32,26	2 873 941	35			2 873 941	Souscription
2004	39,39	4 012 816	47			4 012 816	Souscription
2005	41,34	4 066 120	59			4 066 120	Souscription
2006	52,52	4 306 454	71			4 306 454	Souscription
2007	64,72		83	64,72	3 917 673	3 917 673	Souscription
2008	25,88		95	25,88	3 871 120	3 871 120	Souscription ou achat
2009	36,34		107	36,34	1 479 460	1 479 460	Souscription ou achat
2010	35,19		119	35,19	1 144 730	1 144 730	Souscription ou achat
Total		18 335 665			10 412 983	28 748 648	

Au 31 décembre 2010, 18 335 665 options d'achat et/ou de souscription étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 40,29 euros et, 10 412 983 options au prix moyen d'exercice de 43,00 euros n'étaient pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

NOTE 12 – PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2010, le Groupe a émis au titre du PEG 4 993 989 actions nouvelles (8 498 377 actions en 2009) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 143 millions d'euros (134 millions d'euros en 2009).

Selon les années, dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

Plans classiques

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2010 au titre des plans classiques s'élève à 2,8 millions d'euros (7 millions d'euros en 2009), nette du coût d'inaccessibilité pour les salariés de 21,1 millions d'euros (31,2 millions d'euros en 2009).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2010 et 2009 :

	2010	2009
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	29 mars	23 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	35,87	19,74
Prix de souscription (en euros)	28,70	15,80
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	20,12%	28,11%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	143,3	134,3
Nombre total d'actions souscrites	4 993 989	8 498 377
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés (1)	6,33%	7,09%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	2,29%	2,73%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,25%	1,35%
(b) Inaccessibilité pour le participant au marché (en %)	17,73%	22,92%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	2,39%	5,19%

(1) Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié aurait une incidence de 2,2 millions d'euros sur la charge IFRS2 de 2010.

Plans à effet de levier

Pour le plan à effet de levier, le Groupe offre la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel décoté de 15%. Ce plan propose un profil de gain différent du plan classique dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total représente dix fois le montant payé par l'employé. L'intermédiation de la banque permet de sécuriser l'apport personnel du salarié, de lui assurer un rendement minimum et de lui offrir une indexation à la hausse sur le nombre global d'actions auxquelles il a souscrit.

La charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique (voir modalités de calcul en note 1) mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés grâce au recours bancaire de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

Aucun plan à effet de levier n'a été mis en œuvre en 2009 et 2010.

NOTE 13 – PLANS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE

Des plans d’attribution gratuite d’actions assujettis à des conditions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009. Au 31 décembre 2010 trois plans d’actions de performance sont en cours :

- Un plan mondial, autorisé par le Conseil d’administration du 19 novembre 2009, d’attribution de sept actions de performance à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe Saint-Gobain en France et à l’étranger. Cette attribution est soumise à une condition de présence dans le Groupe au terme du plan ainsi qu’à une condition de performance. Au total ce plan porte sur un nombre d’actions de 1 359 960 et il s’analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France, en Espagne et en Italie, la période d’acquisition s’achèvera le 29 mars 2012 inclus et les actions seront livrées le 30 mars 2012. Cette période d’acquisition est suivie d’une période de conservation de 2 ans, sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu’à compter du 31 mars 2014 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors des pays précités la période d’acquisition s’achèvera le 30 mars 2014 inclus et les actions seront livrées le 31 mars 2014. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d’attribution d’actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l’étranger autorisé par le Conseil d’administration du 19 novembre 2009. L’attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Au total ce plan porte sur 622 790 actions et suit les mêmes conditions que le plan mondial d’attribution de sept actions gratuites à chacun des salariés.
- Un plan d’attribution d’actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l’étranger autorisé par le Conseil d’administration du 18 novembre 2010. L’attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Au total ce plan porte sur 737 550 actions et s’analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d’acquisition s’achèvera le 29 mars 2013 inclus et les actions seront livrées le 30 mars 2013. Cette période d’acquisition est suivie d’une période de conservation de 2 ans, sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu’à compter du 31 mars 2015 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d’acquisition s’achèvera le 30 mars 2015 inclus et les actions seront livrées le 31 mars 2015. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

L’évolution du nombre total de droits à attribution d’actions de performance est donc la suivante :

	Nombre de droits
Nombre d’actions (droits en-cours) au 31 décembre 2008	0
Droits à actions de performance attribués en novembre 2009	1 982 750
Création/livraison d’actions	0
Droits devenus caduques ou annulés	0
Nombre d’actions (droits en-cours) au 31 décembre 2009	1 982 750
Droits à actions de performance attribués en novembre 2010	737 550
Création/livraison d’actions	0
Droits devenus caduques ou annulés	0
Nombre d’actions (droits en-cours) au 31 décembre 2010	2 720 300

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le PEG, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de 4 ans. Ce dernier est estimé à environ 30 % de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans).

Le montant enregistré en charges en 2010 au titre de ces plans s'élève à 12,7 millions d'euros (1,4 million d'euros en 2009).

NOTE 14 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de retraite	2 107	2 190
Indemnités de fin de carrière	224	224
Prévoyance des retraités	412	369
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	2 743	2 783
Couverture médicale	49	45
Incapacité de longue durée	30	35
Autres avantages à long terme	108	95
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 930	2 958

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements provisionnés - passif	2 743	2 783
Engagements financés d'avance - actif	37	96
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	2 706	2 687

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

	Engagements de retraite	Juste valeur des fonds	Autres	Engagements nets de retraite et prévoyance des retraités
<i>(en millions d'euros)</i>				
Situation au 1^{er} janvier 2009	6 803	(4 976)	222	2 049
Variations				
Coût des services rendus	148			148
Coût financier / rendement des fonds	415	(323)		92
Contributions aux fonds		(172)		(172)
Cotisations salariales		(20)		(20)
Ecart actuariels et plafonnement de l'actif	953	(98)	(131)	724
Variations de change	114	(146)	9	(23)
Prestations servies	(419)	340		(79)
Coût des services passés	2			2
Variations de périmètre	4			4
Réductions / règlements	(21)	11		(10)
Autres			(28)	(28)
Total des variations de la période	1 196	(408)	(150)	638
Situation au 31 décembre 2009	7 999	(5 384)	72	2 687
Variations				
Coût des services rendus	174			174
Coût financier / rendement des fonds	454	(355)		99
Contributions aux fonds		(375)		(375)
Cotisations salariales		(21)		(21)
Ecart actuariels et plafonnement de l'actif	330	(180)	(8)	142
Variations de change	367	(247)	2	122
Prestations servies	(429)	346		(83)
Coût des services passés	8			8
Variations de périmètre	10	(5)		5
Réductions / règlements	(21)			(21)
Autres		(3)	(28)	(31)
Total des variations de la période	893	(840)	(34)	19
Situation au 31 décembre 2010	8 892	(6 224)	38	2 706

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraite et prévoyance des retraités par grande zone géographique est détaillée dans les tableaux suivants :

31 décembre 2010	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Montant des engagements de retraite financés	399	4 941	2 506	129	7 975
Montant des engagements de retraite non financés	214	269	400	34	917
Juste valeur des fonds de retraite	182	4 178	1 770	94	6 224
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	431	1 032	1 136	69	2 668
Plafonnement de l'actif					9
Financement auprès de compagnies d'assurance					29
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					2 706
31 décembre 2009	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Montant des engagements de retraite financés	369	4 602	2 103	90	7 164
Montant des engagements de retraite non financés	197	249	359	30	835
Juste valeur des fonds de retraite	165	3 772	1 375	72	5 384
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	401	1 079	1 087	48	2 615
Plafonnement de l'actif					15
Financement auprès de compagnies d'assurance					57
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					2 687

Description des régimes de retraites à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraites versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 187 millions d'euros au 31 décembre 2010 (175 millions d'euros au 31 décembre 2009), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites.

Evaluation des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraites, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Les engagements de retraites et prévoyance des retraités s'élèvent à 8 892 millions d'euros au 31 décembre 2010 (7 999 millions d'euros en 2009).

Fonds de retraites

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2010 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 375 millions d'euros (172 millions d'euros en 2009). Le rendement effectif des fonds en 2010 s'élève à +535 millions d'euros (+421 millions d'euros en 2009).

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 6 224 millions d'euros au 31 décembre 2010 (5 384 millions d'euros en 2009), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraite.

Les fonds sont principalement composés d'actions (44%) et d'obligations (40%). Les autres classes d'actifs qui composent les fonds représentent 16%.

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2011 pourraient s'élever à environ 507 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés en 2010 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France	Autres pays d'Europe	Etats-Unis	
<i>(en pourcentage)</i>		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%	5,45%	5,50%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	1,90% à 2,70%	3,70%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	4,15% à 5,25%	6,20%	8,75%
Taux d'inflation	1,80%	1,50% à 1,90%	3,20%	2,00%

Les taux utilisés en 2009 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

	France	Autres pays d'Europe	Etats-Unis	
<i>(en pourcentage)</i>		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	5,00%	5,00%	5,75%	6,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,75% à 3,25%	3,85%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 5,25%	6,00%	8,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,90% à 2,75%	3,35%	2,20%

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2010.

Une diminution de 0,5% du taux d'actualisation engendrerait une augmentation des engagements de l'ordre de 215 millions d'euros sur l'Amérique du Nord, 167 millions d'euros sur la zone Euro et 275 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de 490 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 8,25% par an (une variation de ce taux de 1% entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 45 millions d'euros).

Les taux de rendement sont établis par pays et par fonds en tenant compte des classes d'actifs constituant les fonds de couverture et des perspectives des différents marchés. La bonne tenue des marchés notamment sur le second semestre a permis une augmentation de 535 millions d'euros à comparer aux 355 millions d'euros basés sur le rendement prévisionnel. Une variation de 0,5% du taux de rendement estimé aurait un impact de 31 millions d'euros sur le compte de résultat.

Écarts actuariels

Le Groupe a choisi d'appliquer en 2006 l'option de la norme IAS 19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif. L'impact sur les capitaux propres constaté en 2010 s'élève à 142 millions d'euros (augmentation des provisions), qui se compose de 330 millions d'euros d'écarts actuariels dont -32 millions d'euros d'ajustement d'expérience sur l'engagement (écart entre le réalisé et les hypothèses actuarielles), de 8 millions d'euros au titre d'une diminution du plafonnement de l'actif, et de 180 millions d'euros d'augmentation des actifs de couverture (donc en diminution de la provision).

Les montants de l'engagement de retraite, du plafonnement de l'actif et des écarts actuariels d'expérience depuis l'application de l'option de la norme IAS 19 est rappelé ci-dessous :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagement de retraite	8 892	7 999	6 803	7 699	8 544
Juste valeur des fonds	(6 224)	(5 384)	(4 976)	(6 405)	(6 799)
(Excédent)/déficit de régime	2 668	2 615	1 827	1 294	1 745
Ecart actuariel d'expérience en % de l'engagement	(0,4)	(0,5)	0,4	0,7	0,3

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants (note 7). Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Financement auprès de compagnies d'assurance

Ce poste, qui s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2010 (57 millions d'euros au 31 décembre 2009), correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraites des sociétés espagnoles du Groupe.

Charges de retraites

Les charges de retraites et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Droits acquis au titre de l'exercice	174	148
Coût financier de l'exercice	454	415
Rendement des fonds	(355)	(323)
Amortissements des écarts, réductions ou liquidations de régime	(13)	(8)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	260	232
Cotisations salariales	(21)	(20)
Total	239	212

Informations sur les régimes à cotisations définies

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 604 millions d'euros sur l'exercice 2010 (569 millions d'euros en 2009) dont 420 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (376 millions d'euros en 2009), dont 137 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (130 millions d'euros en 2009) et dont 47 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (63 millions d'euros en 2009).

NOTE 15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 213	241
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5	2
Impôts sur les résultats	(577)	(196)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	1 785	435

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>(en millions d'euros)</i>		
Impôts courants	(541)	(438)
France	(111)	(57)
Etranger	(430)	(381)
Impôts différés	(36)	242
France	(28)	80
Etranger	(8)	162
Charge totale d'impôt sur les résultats	(577)	(196)

Le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>(en pourcentage)</i>		
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôts hors France	(3,1)	(5,2)
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	1,9	25,5
Provision sur impôts différés actifs	0,9	0,2
Report variable	(0,6)	(0,9)
Crédit d'impôt recherche	(1,0)	(5,6)
Autres impôts différés et divers	(0,2)	(3,3)
Taux effectif	32,3	45,1

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés passifs nets
Situation au 1^{er} janvier 2009	623
Charges / (produits) d'impôts différés	(242)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 14)	(217)
Ecarts de conversion	41
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	40
Situation au 31 décembre 2009	245
Charges / (produits) d'impôts différés	36
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 14)	(40)
Ecarts de conversion	(14)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(18)
Situation au 31 décembre 2010	209

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts différés actifs	700	676
Impôts différés passifs	(909)	(921)
Impôts différés passifs nets	(209)	(245)
Retraites	707	772
Marques	(814)	(805)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(1 122)	(1 051)
Déficits reportables	522	360
Autres	498	479
Total	(209)	(245)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 700 millions d'euros au 31 décembre 2010 (676 millions d'euros au 31 décembre 2009) principalement sur les Etats-Unis (447 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 909 millions d'euros au 31 décembre 2010 (921 millions d'euros au 31 décembre 2009) répartis sur différents pays dont la France (381 millions d'euros) et le Royaume-Uni (206 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 154 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 153 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de la nouvelle contribution économique territoriale (CET) remplaçant la taxe professionnelle française en 2010, a été enregistrée en impôts sur les résultats pour un montant de 58 millions d'euros conformément à la norme IAS 12 compte tenu que la base de calcul de cette contribution est un net de produits et de charges en particulier dans le pôle Distribution Bâtiment qui représente environ 50% du chiffre d'affaires du Groupe en France. En conséquence, un impôt différé passif net de 20 millions d'euros sur les bases existantes au 31 décembre 2009 a été comptabilisé en charges dans le compte de résultat de l'exercice 2010.

NOTE 16 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructura- -tion	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Dettes sur investis- -sements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 1^{er} janvier 2009								
Part courante	95	24	80	32	81	120	28	460
Part non courante	1 241	134	61	44	147	232	91	1 950
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 336	158	141	76	228	352	119	2 410
Variations								
Dotations aux provisions	125	14	215	33	64	118		569
Reprises de provisions	(1)	(7)	(9)	(15)	(15)	(57)		(104)
Utilisations	(88)	(10)	(102)	(18)	(33)	(25)		(276)
Variations de périmètre	1	8	1	1	0	7	42	60
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(8)	4	(6)	5	(3)	61	(25)	28
Total des variations de la période	29	9	99	6	13	104	17	277
Au 31 décembre 2009								
Part courante	92	34	133	38	88	128	5	518
Part non courante	1 273	133	107	44	153	328	131	2 169
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 365	167	240	82	241	456	136	2 687
Variations								
Dotations aux provisions	166	28	136	31	83	77		521
Reprises de provisions		(17)	(26)	(9)	(19)	(74)		(145)
Utilisations	(120)	(10)	(126)	(16)	(63)	(66)		(401)
Variations de périmètre						2	9	11
Autres (reclassements et écarts de conversion)	27	6	13	4	15	4	13	82
Total des variations de la période	73	7	(3)	10	16	(57)	22	68
Au 31 décembre 2010								
Part courante	100	37	117	45	100	113	15	527
Part non courante	1 338	137	120	47	157	286	143	2 228
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 438	174	237	92	257	399	158	2 755

Provision pour litiges

En 2010, la provision pour litiges couvre les litiges concurrentiels du pôle Vitrage et les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 27 de la présente annexe.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2010, après prise en compte d'une dotation nette de 110 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 237 millions d'euros (240 millions au 31 décembre 2009) et concerne notamment la France (44 millions d'euros), le Benelux (44 millions d'euros), l'Allemagne (35 millions d'euros), la Grande-Bretagne (30 millions d'euros) et les Etats-Unis (29 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis.

Provision pour autres risques

Au 31 décembre 2010, les provisions pour autres risques s'élèvent à 399 millions d'euros et concernent notamment la France (139 millions d'euros), l'Allemagne (82 millions d'euros), les Etats-Unis (68 millions d'euros), l'Amérique Latine (39 millions d'euros), l'Italie (24 millions d'euros) et l'Espagne (21 millions d'euros).

Dettes sur investissements

En 2010 et 2009, la variation des dettes sur investissements s'explique principalement par des put sur intérêts minoritaires, des compléments de prix et des différés de paiement sur les acquisitions.

NOTE 17 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs	5 690	5 338
Acomptes reçus des clients	727	641
Fournisseurs d'immobilisations	354	293
Subventions reçues	60	69
Dettes sociales	1 149	1 065
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	446	416
Autres	659	602
France	115	102
Allemagne	66	49
Grande-Bretagne	96	91
Autres pays d'Europe Occidentale	130	145
Amérique du Nord	57	42
Pays émergents et Asie	195	173
Total des autres dettes	3 395	3 086

Les dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 18 – FACTEURS DE RISQUES**RISQUES DE MARCHE (LIQUIDITE, TAUX, CHANGE, ENERGIE ET MATIERES PREMIERES, CREDIT)****Risque de liquidité des financements**

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les sociétés gèrent leur financement à long terme, sauf cas particulier, avec pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel et de titres participatifs, d'emprunts bancaires, et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées principalement d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 19 de l'annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB, avec une perspective stable, par Standard & Poors depuis le 24 juillet 2009.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée Baa2, avec une perspective stable, par Moody's depuis le 31 juillet 2009.

Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe selon les mêmes structures et modes décrits au premier paragraphe « le risque de liquidité des financements ». Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les « *caps*, *floors* et *swaptions* » – et les contrats de taux à terme.

L'analyse de sensibilité sur la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres et une hausse du résultat respectivement à hauteur de 13 millions d'euros et de 0,1 million d'euros.

Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-dessous pourraient être insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir, entre autres, les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions commerciales constatées ou prévisionnelles. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures de change.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans.

Les couvertures sont mises en place prioritairement avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales, ou avec les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, auprès des banques des filiales.

L'exposition au risque de change du Groupe est suivie à l'aide d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2010, le taux de couverture de la position de change du Groupe est de 97%.

Au 31 décembre 2010, pour les filiales dont ce n'est pas la devise fonctionnelle, l'exposition nette dans les devises suivantes est de :

	Longue	Courte
<i>(en millions d'équivalents euros)</i>		
EUR	1	10
USD	10	9
Autres devises	1	2
Total	12	21

L'analyse de sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 10% du cours des devises suivantes dans lesquelles les filiales sont exposées aurait eu pour conséquence une variation du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous :

	Gains ou pertes nets
<i>(en millions d'euros)</i>	
EUR	(0,8)
USD	0,1

Une diminution de 10% des devises ci-dessus, au 31 décembre 2010, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque énergie et risque sur matières premières

Le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières nécessaires à son activité et aux variations de cours des énergies qu'il consomme. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe couvre une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation des couvertures gaz et fioul est du ressort de

comités de pilotage constitués de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats) et des délégations concernées.

Les couvertures d'énergie (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries des Délégations nationales) sur la base des instructions qui sont transmises par Saint-Gobain Achats.

Les autres couvertures non mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet d'une politique gérée en central par un comité de pilotage :

- soit parce que les volumes ne sont pas significatifs,
- soit parce qu'il n'existe pas sur ces zones d'indice de référence international utilisé par les acteurs locaux et qu'il faut dans ce cas se référer soit à des prix administrés soit à des indices strictement nationaux.

Dans ces deux cas, ce sont les acheteurs locaux qui gèrent le risque énergie essentiellement par des achats à prix fixes.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes édictés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

Par ailleurs, il ne peut être exclu que les matières premières qui ne font pas l'objet de couvertures, tel qu'indiqué ci-dessus, connaissent également des variations de prix brusques, importantes ou encore inattendues.

Risque de crédit

Les liquidités et autres instruments financiers détenus ou gérés par des institutions financières pourraient créer des risques de crédit, représentés par une perte en cas de manquement à ses obligations par un cocontractant du Groupe. La politique du Groupe est de limiter l'exposition du cocontractant en ne faisant appel qu'aux institutions financières réputées et en surveillant régulièrement les notations de ses cocontractants conformément aux directives approuvées par le Conseil d'administration. Néanmoins, il ne peut être assuré que cette politique élimine efficacement tout risque d'exposition. Tout manquement à ses obligations par un cocontractant pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les objectifs du Groupe, son résultat opérationnel et sur sa situation financière.

Pour toute opération exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de crédit, la Direction de la Trésorerie et du Financement ne travaille qu'avec des contreparties financières ayant a minima une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poors ou A3 chez Moody's (dans chaque cas avec une perspective stable). La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques.

Cependant, les risques de crédit d'une contrepartie financière peuvent être sujets à des changements rapides et un niveau élevé de notation peut ne pas empêcher une institution de faire face à une détérioration rapide de sa situation financière.

La note 20 de l'annexe aux comptes consolidés présente les instruments de couverture de taux de change et d'énergie utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette brute par devise et par nature de taux (fixe ou variable) ainsi que l'échéancier de révision de ses taux.

NOTE 19 – ENDETTEMENT NET**Emprunts et dettes financières**

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	7 104	8 151
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Autres dettes à long terme y compris location-financement	332	270
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	157	157
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	26	58
Partie long terme des dettes financières	7 822	8 839
Partie court terme des dettes financières	1 094	1 880
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	0	0
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	684	673
Titrisation	327	321
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	3	(2)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	1 014	992
TOTAL DETTE BRUTE	9 930	11 711
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(2 762)	(3 157)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	7 168	8 554

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court termes) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (pour une valeur comptable enregistrée de 8,4 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette à long terme

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	EUR	776	3 624	2 786	7 186
	GBP			694	694
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
	Toutes devises				
Autres dettes à long terme y compris location-financement		125	206	125	456
Dettes comptabilisées à la juste valeur	EUR	0	157	0	157
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR		26		26
TOTAL HORS INTERETS COURUS		901	4 013	3 808	8 722

Au 31 décembre 2010, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court et long termes) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	398	1 044	458	1 900

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2024.

Emprunts obligataires

Le 17 mars 2010, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 400 millions d'euros venu à échéance.

Le 16 Avril 2010, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros venu à échéance.

Le 8 octobre 2010, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 750 millions d'euros de titres obligataires à échéance 2018 avec un coupon de 4,00%. Cette nouvelle émission a permis de refinancer 634 millions d'euros de dette obligataire d'échéances mai 2013 (nominal initial 750 millions d'euros, coupon 6,00%, montant refinancé 175 millions d'euros), septembre 2013 (nominal initial 750 millions d'euros, coupon 7,25%, montant refinancé 145 millions d'euros), juillet 2014 (nominal initial 1 milliard d'euros, coupon 8,25%, montant refinancé 314 millions d'euros). Par ailleurs, afin d'optimiser le placement de ses liquidités, la Compagnie de Saint-Gobain a racheté 323 millions d'euros sur un montant nominal initial de 1,1 milliard d'euros de l'obligation venant à échéance en mai 2011 (coupon de 4,25%).

Le Groupe Saint-Gobain a ainsi allongé et lissé son échéancier de dettes obligataires en diminuant les maturités existantes 2011, 2013 et 2014 et réduit le coût moyen de la dette.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Euribor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés sur le TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2010 s'élève à 606 883 pour ceux indexés sur le TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés sur le TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 titres indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long termes (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2010, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes (en millions de devises)	Devises	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31/12/2010	Encours 31/12/2010	Encours 31/12/2009
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	10 000	6 201	6 120
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 *	0	0
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 *	0	0
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000	0	0

* Equivalent à 748 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2010

Conformément aux usages du marché, les tirages de billets de trésorerie, *Euro-Commercial Paper* et *US-Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *US Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper* et Billets de trésorerie) :

- Un premier crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros a été conclu en juin 2009. Ce crédit à échéance juin 2012 a été renégocié en avril 2010 et prorogé d'un an jusqu'en juin 2013. De plus, le montant du crédit a été ramené à 2 milliards d'euros en mai 2010, puis à 1 milliard d'euros en décembre 2010.

Dans le cadre de ce crédit syndiqué de 1 milliard d'euros, le ratio financier suivant (apprécié annuellement au 31 décembre) doit être respecté : dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75.

Au 31 décembre 2010, ce ratio était respecté.

- Un second crédit syndiqué de 3 milliards d'euros a été conclu en décembre 2010. Ce crédit à échéance décembre 2015 a permis d'une part d'annuler la ligne de crédit de 2 milliards d'euros à échéance novembre 2011 et d'autre part, de réduire de 2 à 1 milliard d'euros la ligne de crédit de juin 2009 comme mentionné ci-dessus.

Au 31 décembre 2010, aucune de ces deux lignes de crédit confirmé n'est utilisée.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires débiteurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales (ne transférant pas le risque à l'organisme financier), l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 156 millions d'euros au 31 décembre 2009.

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 4,7 millions d'euros en 2010 contre 5,4 millions d'euros en 2009.

Le programme anglais s'élève à 174 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2009. La charge financière relative à ce programme s'élève à 1,5 million d'euros en 2010 contre 2 millions d'euros en 2009.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 40,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments dérivés**

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2010			juste valeur au 31 décembre 2009	Nominal réparti par échéance au 31 décembre 2010			Total
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Couverture de juste valeur								
Swaps de taux	19		19	4		1 250		1 250
Couverture de juste valeur - total	19	0	19	4	0	1 250	0	1 250
Couverture de flux futurs								
Changes à terme	3	(1)	2	0	145	8		153
Options de change				0				0
Swaps de taux		(45)	(45)	(62)		1 250		1 250
Swaps d'énergie et de matières premières	7	(6)	1	(8)	89	1		90
Couverture de flux futurs - total	10	(52)	(42)	(70)	234	1 259	0	1 493
Dérivés non qualifiés								
Swaps de taux	2		2	2		155		155
Swaps de change	4	(10)	(6)	0	1 539	19		1 558
Swaps d'énergie et de matières premières	1	(1)	0	0	6			6
Changes à terme	0	0	0	0	67	1		68
Dérivés non qualifiés - total	7	(11)	(4)	2	1 612	175	0	1 787
TOTAL	36	(63)	(27)	(64)	1 846	2 684	0	4 530
dont dérivés rattachés à la dette nette	25	(54)	(29)	(56)				0

- *Swaps de taux*

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- *Swaps de change*

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources principalement en euros.

- *Changes à terme et options de change*

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

- *Swaps d'énergie et de matières premières*

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2010, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow reserve* » consolidée) représente un solde débiteur de 43 millions d'euros qui se compose principalement de :

- -45 millions d'euros correspondant aux mises au marché de swaps de taux qualifiés en couverture de flux futurs permettant la fixation du taux d'emprunts obligataires.
- 3 millions d'euros correspondant aux mises au marché des autres instruments qualifiés en couverture de flux futurs ayant vocation à être repris par résultat au jour de la réalisation du sous-jacent.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » s'élève à -4 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS. Au 31 décembre 2010, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de change et swaps de taux), s'établit au 31 décembre 2010 à 4,8% contre 5,2% au 31 décembre 2009.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux de rendement interne sur encours (en %)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	5,35	5,35
Emprunt perpétuel et titres participatifs	3,97	4,92

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2010 après gestion par des swaps de taux et des swaps de change.

Dette brute libellée en devises	Après gestion		Total
	Variable	Fixe	
<i>(en millions d'euros)</i>			
EUR	2 503	6 056	8 559
GBP	(262)	695	433
USD	26	10	36
NOK, SEK et DKK	211	2	213
Autres devises	240	163	403
TOTAL	2 718	6 926	9 644
	28%	72%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			29
Intérêts courus			257
TOTAL DETTE BRUTE			9 930

Echéancier de révision de taux des dettes financières

L'échéancier au 31 décembre 2010 des révisions de taux de la dette brute après gestion est présenté ci-après.

	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dette brute	3 862	2 557	3 511	9 930
Effet swap de taux	(1 250)	1 250		0
DETTE BRUTE APRES GESTION	2 612	3 807	3 511	9 930

NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prêts et créances			
créances clients et autres créances	(9)	6 286	6 128
prêts, dépôts et cautions	(7)	210	188
Actifs financiers disponibles à la vente			
titres disponibles à la vente et autres titres (a)	(7)	25	28
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
dérivés actifs (b)	(19)(20)	25	15
disponibilités et équivalents de trésorerie (c)	(19)	2 762	3 157
Passifs financiers au coût amorti			
dettes fournisseurs et autres dettes	(17)	(9 085)	(8 424)
dettes financières long terme et court terme	(19)	(9 724)	(11 489)
Passifs financiers à la juste valeur			
dettes financières long terme et court terme (d)	(19)	(177)	(166)
dérivés passifs (b)	(19)(20)	(54)	(71)

- (a) Actifs financiers disponibles à la vente : ces titres sont en général comptabilisés au coût historique sauf ceux cotés sur un marché actif auquel cas ils sont valorisés au cours de clôture en hiérarchie 1 selon IFRS 7.
- (b) La juste valeur des dérivés rentre dans la hiérarchie 2 selon IFRS 7 et comprend principalement des swaps de taux et contrats de change qui sont valorisés par actualisation des flux futurs.
- (c) Les valeurs mobilières de placement incluses dans les disponibilités et équivalents de trésorerie sont classées en hiérarchie 1 selon IFRS 7 et sont enregistrées à leurs valeurs liquidatives.
- (d) Les dettes financières valorisées à la juste valeur sont classées en hiérarchie 2 selon IFRS 7 en utilisant l'actualisation des flux futurs.

NOTE 22 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires et produits accessoires	40 119	37 786
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(7 825)	(7 476)
Rémunérations en actions ^(a)	(41)	(40)
Retraites	(165)	(139)
Dotations aux amortissements	(1 535)	(1 514)
Autres ^(b)	(27 436)	(26 401)
Résultat d'exploitation	3 117	2 216
Autres produits opérationnels ^(c)	87	36
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	0
Autres produits opérationnels	87	36
Charges de restructuration ^(d)	(242)	(435)
Provisions et charges sur litiges ^(e)	(161)	(123)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(f)	(235)	(416)
Autres	(42)	(38)
Autres charges opérationnelles	(680)	(1 012)
Résultat opérationnel	2 524	1 240

- (a) Les rémunérations en actions sont détaillées en note 11, 12 et 13.
- (b) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues de l'activité négoce dans le pôle Distribution Bâtiment et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles. Il comprend également les pertes et profits de change nets qui sont quasiment nuls sur l'exercice 2010 et des pertes de change nettes de 18 millions d'euros sur l'exercice 2009. Par ailleurs, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 402 millions d'euros en 2010 (386 millions d'euros en 2009).
- (c) En 2010, les autres produits opérationnels comprennent les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (d) En 2010, les charges de restructurations sont composées notamment de 155 millions d'euros d'indemnités de départ (327 millions d'euros en 2009).
- (e) En 2010 comme en 2009, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui est commentée dans les notes 16 et 27.
- (f) En 2010, les autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge de 87 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (210 millions d'euros en 2009), de 133 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (91 millions d'euros en 2009) et le solde sur les actifs financiers ou les actifs courants.

NOTE 23 – RESULTAT FINANCIER**Détail des autres produits et charges financiers**

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Coût financier des retraites	(464)	(440)
Rendement des fonds	355	338
Coût financier des retraites net	(109)	(102)
Autres charges financières	(123)	(101)
Autres produits financiers	12	18
Autres produits et charges financiers	(220)	(185)

Comptabilisation des instruments financiers

En 2010, les charges financières nettes s'élèvent à 739 millions d'euros (805 millions d'euros en 2009). De ce montant, 503,1 millions d'euros (585,5 millions d'euros en 2009) correspondent aux instruments comptabilisés au coût amorti de la Compagnie de Saint-Gobain et de Saint-Gobain Nederland, tandis que les instruments comptabilisés à la juste valeur de ces deux entités représentent un effet positif de 0,4 million d'euros (20,5 millions d'euros en 2009).

NOTE 24 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat net courant s'élève à 1 335 millions d'euros en 2010 (617 millions d'euros en 2009). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (517 954 691 actions en 2010, 473 244 410 actions en 2009), il représente un bénéfice net courant par action de 2,58 euros pour 2010 contre 1,30 euros pour 2009.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net part du Groupe	1 129	202
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	87	(32)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	(235)	(348)
Dotation provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(75)	(71)
Impact des minoritaires	0	1
Effets d'impôts part du Groupe	17	35
Résultat net courant part du Groupe	1 335	617

La marge brute d'autofinancement s'élève à 3 004 millions d'euros en 2010 (2 303 millions d'euros en 2009) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 987 millions d'euros en 2010 (2 268 millions d'euros en 2009). Leur calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net part du Groupe	1 129	202
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	84	39
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(5)	2
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	1 755	1 857
Résultat de cession d'actifs	(87)	32
Provisions non récurrentes	75	71
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	53	100
Marge brute d'autofinancement	3 004	2 303
Impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	(17)	(35)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	2 987	2 268

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 652 millions d'euros en 2010 (3 730 millions d'euros en 2009). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat d'exploitation	3 117	2 216
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 535	1 514
Excédent brut d'exploitation	4 652	3 730

NOTE 25 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat net part du Groupe	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
Exercice 2010			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	1 129	517 954 691	2,18
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	1 129	519 887 155	2,17
Exercice 2009			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	202	473 244 410	0,43
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	202	473 543 327	0,43

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (5 113 897 titres au 31 décembre 2010) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription, d'achat d'actions soit 1 168 941 titres au 31 décembre 2010 et des plans d'attribution d'actions de performance soit 763 523 titres au 31 décembre 2010.

NOTE 26 – ENGAGEMENTS

Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux sont regroupés dans la note ci-dessous à l'exception des engagements du Groupe au titre de l'endettement et des instruments financiers présentés respectivement dans les notes 19 et 20.

Le Groupe ne supporte aucun autre engagement significatif.

Obligations en matière de location-financement

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2010, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 44 millions d'euros à des terrains et constructions. La valeur nette globale des contrats de location-financement immobilisés s'élève à 130 millions d'euros en 2010 (168 millions d'euros en 2009).

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Loyers futurs		
A moins d'1 an	42	46
De 1 à 5 ans	65	85
Au-delà de 5 ans	13	19
Total des loyers futurs minimums	120	150
Moins frais financiers	(12)	(16)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	108	134

Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2010, les charges de location s'élèvent à 759 millions d'euros dont 488 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 18 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 741 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

	Total 2010	Paiements dus par période			Total 2009
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Contrats de location simple					
Charges de location	2 697	666	1 395	636	3 059
Produits de sous-location	(46)	(14)	(22)	(10)	(66)
Total	2 651	652	1 373	626	2 993

Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

	Total 2010	Paiements dus par période			Total 2009
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagements d'achats irrévocables					
Immobilisations	184	166	17	1	97
Matières premières	624	259	303	62	525
Services	119	52	64	3	112
Autres	127	58	63	6	172
Total	1 054	535	447	72	906

Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2010, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 95 millions d'euros contre 102 millions d'euros à fin 2009.

Engagements commerciaux

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2010	Montants des engagements par période			Total 2009
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Engagements commerciaux					
Dettes assorties de garantie	37	14	1	22	54
Obligations de rachat	0				0
Autres engagements donnés	237	86	29	122	119
Total	274	100	30	144	173

Les actifs nantis représentent fin 2010 un montant de 70 millions d'euros (principalement des actifs immobilisés au Brésil) contre 215 millions d'euros fin 2009 (principalement des actifs immobilisés en Inde).

Le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 79 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Autres engagements

Les volumes de quotas d'émissions de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe au titre du nouveau plan d'allocations 2008-2012 représentent environ 6,9 millions de tonnes de CO² par an. Pour 2009 et 2010, les quotas attribués couvrent le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 27 – LITIGES

Litiges français relatifs à l'amiante

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2010 à celles engagées depuis 1997. 722 actions au total au 31 décembre 2010 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 722 procédures, 642 sont au 31 décembre 2010 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global inférieur à 1,3 million d'euros.

Concernant les 80 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2010, 17 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions

d'expertises médicales ou d'arrêts de Cour d'appel. Dans tous ces dossiers sauf 2, la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs d'inopposabilité. 33 autres de ces 80 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 30 actions restantes, 28 sont, au 31 décembre 2010, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 8 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 20 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. Les 2 dernières actions ont fait l'objet de désistement d'instance par le demandeur qui peut en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de 2 ans, sur simple demande.

Par ailleurs, 140 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2010 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 12 sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours (ces chiffres tiennent compte de la cession par le Groupe des sociétés Saint-Gobain Desjonquères et Saint-Gobain Vetrotex).

Au 31 décembre 2010, 93 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 29 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

S'agissant des 47 actions restant en cours au 31 décembre 2010, 6 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 34 sont en cours sur le fond dont 26 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 6 devant des Cours d'appel et 2 devant la Cour de cassation. Enfin les 7 actions restantes sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations, dont 6 devant des Cours d'appel et 1 devant un Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

- **Evolution en 2010**

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed était d'environ 5 000 en 2010, comparé à 4 000 en 2009, 5 000 en 2008, 6 000 en 2007 et 7 000 en 2006. Sur les cinq dernières années, le nombre de nouveaux litiges est resté globalement stable.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 13 000 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2010 (contre 8 000 en 2009, en 2008 et en 2007 et 12 000 en 2006). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2009 (64 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transactions, environ 56 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2010. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

- **Incidence sur les comptes**

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 97 millions d'euros au titre de l'exercice 2010, destinée à faire face à l'évolution des litiges mettant en cause Certain Teed. Ce montant est supérieur à ceux comptabilisés en 2009 et en 2008 (75 millions d'euros) et s'établit à un montant proche de 2007 (90 millions d'euros) et de 2006 (95 millions d'euros). La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux Etats-Unis s'établit au 31 décembre 2010 à 375 millions d'euros, soit 501 millions de dollars (contre 347 millions d'euros soit 500 millions de dollars au 31 décembre 2009, 361 millions d'euros, soit 502 millions de dollars au 31 décembre 2008 et 321 millions d'euros, soit 473 millions de dollars au 31 décembre 2007 et 342 millions d'euros, soit 451 millions de dollars au 31 décembre 2006).

- **Incidence sur la trésorerie**

Le montant total des indemnités payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2010 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'en 2010 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2010), ainsi que des indemnités (nettes de couvertures d'assurance) versées par les autres activités du Groupe impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 78 millions d'euros soit 103 millions de dollars (contre 55 millions d'euros soit 77 millions de dollars en 2009, 48 millions d'euros soit 71 millions de dollars en 2008, 53 millions d'euros soit 73 millions de dollars en 2007, et 67 millions d'euros, soit 84 millions de dollars en 2006). L'augmentation du montant total des indemnités payées en 2010 comparé au montant payé en 2009 est principalement due à un nombre plus élevé de règlements de plaintes concernant des maladies graves parmi les plaintes résolues et à un effet de report sur début 2010 de règlements attendus fin 2009.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnité exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnité ; seul un petit nombre de contentieux d'anciens salariés ou de leurs ayants droit est en cours à fin décembre 2010 à cet égard, et ils ne présentent pas à ce jour de risque significatif pour les filiales concernées.

Décision de la Commission Européenne dans le secteur du vitrage automobile

Par décision du 12 novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission Européenne a considéré que l'infraction à l'article 81 du traité était établie et a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros.

Les sociétés concernées ont engagé un recours devant le Tribunal de l'Union Européenne à l'encontre de cette dernière décision, qui leur apparaît manifestement excessive et disproportionnée.

La Commission a accepté, en raison de ce recours, qu'une garantie financière couvrant le principal de l'amende de 896 millions d'euros et les intérêts s'y rapportant (5,25% applicables à compter du 9 mars 2009) soit constituée jusqu'à la décision du Tribunal, en lieu et place du paiement de l'amende. Les dispositions nécessaires ont été prises pour la mise en place de cette garantie dans les délais impartis.

Le montant de la provision destinées à couvrir intégralement le montant de l'amende, les intérêts de retard, les frais de la garantie financière et les frais juridiques associés s'élève à 1 029 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le recours formé à l'encontre de la décision du 12 novembre 2008 est à ce jour pendant devant le Tribunal de l'Union Européenne à Luxembourg.

NOTE 28 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actif		
Créances financières	1	1
Stocks	0	0
Créances à court terme	9	11
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	1
Passif		
Dettes à court terme	3	3
Crédits de trésorerie	1	1
Charges		
Achats	8	16
Produits		
Ventes	34	40

Chiffre d'affaires avec les sociétés intégrées proportionnellement

La quote-part de chiffre d'affaires relative aux partenaires, qui est réalisée par le Groupe avec les sociétés consolidées en intégration proportionnelle, est considérée comme une opération avec des tiers et n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Elle représente 21 millions d'euros en 2010 contre 11 millions d'euros en 2009.

Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

NOTE 29 – CO-ENTREPRISES

Les soldes du bilan et du compte de résultat correspondant à la quote-part du Groupe dans l'ensemble des sociétés consolidées par intégration proportionnelle à la clôture de l'exercice sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Actif		
Actifs non courants	277	283
Actifs courants	164	140
Passif		
Passifs non courants	22	35
Passifs courants	88	119
Charges		
Charges d'exploitation	247	263
Produits		
Chiffre d'affaires	310	311

NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2010 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Jetons de présence	0,8	0,8
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	7,7	7,6
part variable	3,2	2,6
Charges de retraite IAS19 estimées	1,6	2,1
Charges liées aux stock-options	7,3	8,2
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	0,0
Total	20,6	21,3

Les charges patronales sur les rémunérations représentent un montant estimé de 3,4 millions d'euros. Par ailleurs le montant des engagements pris en matière de retraite relatif aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe est de 42,9 millions d'euros.

NOTE 31 – EFFECTIFS

<i>(effectifs moyens)</i>	2010	2009
Sociétés consolidées par intégration globale		
Cadres	25 077	25 179
Employés	78 699	81 005
Ouvriers	87 875	90 862
Total	191 651	197 046
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (*)		
Cadres	65	112
Employés	449	584
Ouvriers	757	971
Total	1 271	1 667
Total général	192 922	198 713

(*) Quote-part du Groupe dans les effectifs de ces sociétés

Au 31 décembre 2010, compte tenu des sociétés en intégration proportionnelle, l'effectif total est de 187 891 personnes (189 876 personnes en 2009).

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES**Informations sectorielles par pôle et par activité**

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1.

Exercice 2010	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aména- gement Intérieur	Aména- gement Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	5 179	3 983		9 162	4 662	5 416		10 078	17 323	3 553	3	40 119
Ventes internes	39	105	(23)	121	533	365	(36)	862	3		(986)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 218	4 088	(23)	9 283	5 195	5 781	(36)	10 940	17 326	3 553	(983)	40 119
Résultat d'exploitation	439	585		1 024	379	685		1 064	578	434	17	3 117
Résultat opérationnel	289	594		883	305	623		928	403	404	(94)	2 524
Résultat des équivalences	1	1		2	5	(3)		2	(1)	2		5
Amortissements	307	175		482	332	188		520	273	235	25	1 535
Dépréciations d'actifs	39	42		81	22	22		44	103	3	1	232
Investissements industriels	413	149		562	195	228		423	188	262	18	1 453
Marge brute d'autofinancement				958				834	447	488	277	3 004
Excedent brut d'exploitation	746	760		1 506	711	873		1 584	851	669	42	4 652
Ecarts d'acquisition nets				1 459				5 920	3 402	249	0	11 030
Marques non amortissables				0				835	1 912	0	0	2 747
Actifs sectoriels **				7 093				12 368	8 179	2 171	168	29 979

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

** Les actifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Exercice 2009	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	4 532	3 143		7 675	4 518	5 047		9 565	17 098	3 445	3	37 786
Ventes internes	40	97	(20)	117	516	366	(33)	849	3	0	(969)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 572	3 240	(20)	7 792	5 034	5 413	(33)	10 414	17 101	3 445	(966)	37 786
Résultat d'exploitation	155	215		370	344	641		985	412	437	12	2 216
Résultat opérationnel	(46)	116		70	59	580		639	250	395	(114)	1 240
Résultat des équivalences	1	0		1	(1)	(1)		(2)	2	1	0	2
Amortissements	289	184		473	328	181		509	286	220	26	1 514
Dépréciations d'actifs	8	19		27	235	18		253	18	9	41	348
Investissements industriels	327	130		457	201	167		368	166	260	14	1 265
Marge brute d'autofinancement				385				659	283	492	484	2 303
Excédent brut d'exploitation	444	399		843	672	822		1 494	698	657	38	3 730
Écarts d'acquisition nets				1 373				5 757	3 375	235		10 740
Marques non amortissables				0				820	1 854	0		2 674
Actifs sectoriels **				6 846				12 163	7 979	2 067	272	29 327

* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

** Les actifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Exercice 2010						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 388	17 063	5 516	7 983	(1 831)	40 119
Actifs sectoriels	6 886	12 373	4 616	6 104		29 979
Investissements industriels	291	428	202	532		1 453

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Exercice 2009						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 495	16 557	4 864	6 377	(1 507)	37 786
Actifs sectoriels	6 834	12 532	4 446	5 515		29 327
Investissements industriels	265	418	168	414		1 265

NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS**VITRAGE**

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,92%
SG Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,92%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,80%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,92%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,92%
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,92%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp Zoo	Pologne	97,55%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,83%
Solaglas Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Hankuk Glass Industries	Corée du Sud	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	90,11%
Saint-Gobain Glass India	Inde	98,22%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique	99,83%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,93%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	Etats-Unis	100,00%
SG Abrasives Canada Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,93%
SEPR Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasivos Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Vertex SRO	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION**AMENAGEMENT INTERIEUR**

Saint-Gobain Isover	France	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91 %
Saint-Gobain Gyproc Belgium NV	Belgique	100,00 %
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00 %
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00 %
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA	Etats-Unis	100,00 %
Certain Teed Gypsum Canada Inc.	Canada	100,00 %
Saint-Gobain Gyproc South Africa	Afrique du Sud	100,00 %
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83 %
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	100,00 %
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00 %
Gypsum Industries Ltd	Irlande	100,00 %
Placoplatre SA	France	99,75 %
Rigips GmbH	Allemagne	100,00 %
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,66 %
Mag Japan	Japon	97,39 %

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	99,99 %
Saint-Gobain Do Brazil Ltda	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83 %
Maxit Group AB	Suède	100,00 %
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00 %
Saint-Gobain Weber Germany	Allemagne	99,99 %
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00 %
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00 %
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain PAM UK Limited	Royaume-Uni	99,97 %
Saint-Gobain PAM España SA	Espagne	99,83 %
Saint-Gobain PAM Italia S.p.a	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Canalizaco Ltda	Brésil	100,00 %
Saint-Gobain Xuzhou Pipe Co Ltd	Chine	100,00 %
SG Pipelines Co Ltd	Chine	100,00 %

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00 %
Lapeyre	France	100,00 %
Point.P	France	100,00 %
Saint-Gobain Distribucion Construcccion, S.L	Espagne	99,83 %
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97 %
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	100,00 %
Optimera As	Norvège	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	100,00 %
Sanitas Troesch Ag	Suisse	100,00 %
Norandex Building Material Distribution Inc.	Etats-Unis	100,00 %

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00 %
Saint-Gobain Vidros SA	Bésil	100,00 %
Saint-Gobain Oberland Ag	Allemagne	96,67 %
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75 %
Saint-Gobain Containers Inc.	Etats-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Vetri S.p.a	Italie	99,99 %

NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	22
NOTE 3 – ECARTS D’ACQUISITION	24
NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE	27
NOTE 7 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	28
NOTE 8 – STOCKS.....	29
NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	30
NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES	30
NOTE 11 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS	32
NOTE 12 – PLAN D’EPARGNE GROUPE	33
NOTE 13 – PLANS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE.....	35
NOTE 14 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	36
NOTE 15 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	43
NOTE 16 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	45
NOTE 17 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	47
NOTE 18 – FACTEURS DE RISQUES	47
NOTE 19 – ENDETTEMENT NET.....	51
NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	55
NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	58
NOTE 22 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL.....	59
NOTE 23 – RESULTAT FINANCIER.....	60
NOTE 24 – RESULTAT NET COURANT - MARGE BRUTE D’AUTOFINANCEMENT ET EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION	60
NOTE 25 – RESULTAT PAR ACTION	62
NOTE 26 – ENGAGEMENTS	62
NOTE 27 – LITIGES	64
NOTE 28 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	67
NOTE 29 – CO-ENTREPRISES.....	67
NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS	68
NOTE 31 – EFFECTIFS.....	68
NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES	69
NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	71
NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	74